

Lausanne, Bern, Lugano, le 31 janvier 2023

Communiqué de presse

Droit alimentaire

La révision amène davantage de transparence, mais aussi des bémols

L'Alliance des organisations des consommateurs, FRC, Konsumentenschutz pour les Alémaniques et ACSI pour la Suisse italophone, ont participé au projet de révision de 23 ordonnances relatives à la Loi sur les denrées alimentaires. Le volume des réponses à la consultation montre l'importance de ce droit pour la population. Le projet propose des améliorations en termes de transparence et d'information. En revanche, en ce qui concerne la protection de la santé, des corrections sont encore nécessaires, notamment à l'égard des enfants.

La prise de position complète de la FRC se trouve sur [frc.ch/consultations](https://www.frc.ch/consultations). Les points suivants méritent d'être relevés:

SUCRE ET ACIDES GRAS SATURÉS | L'introduction de l'indication obligatoire de la teneur de ces apports dans la déclaration nutritionnelle constitue une réelle amélioration pour la santé. Et cela d'autant que le sucre est désormais ajouté en quantité significative dans de très nombreux produits transformés.

PRODUITS DE BOULANGERIE | L'indication du pays de fabrication devra être mentionnée, afin de distinguer les produits suisses des importés, généralement meilleur marché, mais souvent acheminés sous forme congelée et/ou précuite. Les clients n'en étant pas forcément conscients, la déclaration proposée est pertinente, également pour la branche des boulangers suisses.

DON D'ALIMENTS | Le projet propose l'introduction d'une mesure contre le gaspillage alimentaire, combat mené de longue date par l'Alliance. Les produits de boulangerie sont parmi les premiers concernés. En effet, le pain étant la denrée la plus jetée, en faciliter la redistribution est un bon point.

Toutefois, le projet prévoit aussi des allègements en matière de déclaration des allergènes. Or l'Alliance demande que des solutions soient trouvées afin que les personnes souffrant d'allergies soient correctement informées et puissent profiter aussi du pain le moins cher lorsque c'est possible.

PRODUITS TRADITIONNELS | La FRC est satisfaite de la mise en place de critères quant aux mentions valorisantes sur le chocolat permettant d'éviter des allégations trompeuses. Mais elle demande une adaptation quant à l'ajout de substances aromatisantes dans les fromages, afin de garantir des produits les plus naturels qui soient.

PRODUITS POUR SPORTIFS | L'Alliance salue la proposition d'extension de certaines déclarations aux articles destinés aux sportifs mais déplore le fait que l'indication des valeurs nutritionnelles ne soit plus obligatoire. Ces produits sont en effet achetés en quantités importantes par d'autres consommateurs, également soucieux de leur santé et il est essentiel que les valeurs nutritionnelles leur soient connues. L'Alliance demande donc à ce que cette indication reste obligatoire.

ENFANTS ET ADOLESCENTS | L'Alliance a demandé différentes modifications additionnelles afin de renforcer la protection de la santé des jeunes, particulièrement vulnérables car en plein développement. Elle continue son combat contre le marketing pour enfant en mettant la pression sur tous les acteurs concernés.

CONTAMINANTS | L'Alliance s'oppose également à la proposition de suppression des valeurs maximales de différents contaminants. Le principe de précaution n'est à son avis pas suffisamment pris en compte dans les cas de l'arsenic, du plomb, du cadmium et des substances indésirables qui peuvent se former lors de la pro-

duction d'huiles et de graisses végétales. L'Alliance demande ici l'application d'une réglementation stricte visant à protéger la santé des consommateurs.

ADDITIFS NITRITÉS | En plus des modifications proposées, l'Alliance demande une révision des quantités maximales autorisées pour les additifs nitrés. Principalement utilisés dans la fabrication de produits carnés saumurés (saucisses, jambon), ils ont un caractère génotoxique et cancérigène. Des mesures de protection de la santé doivent être prises en la matière et l'Ordonnance sur les additifs revue.

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC, est satisfaite que certains combats menés de longue date par les associations portent leurs fruits. «Notre association se bat depuis des années pour que davantage de transparence soit offerte aux consommateurs dans ce secteur essentiel. C'est la base du droit alimentaire.»

Annexe: consultation complète. Également disponible sur [frc.ch/consultations](https://www.frc.ch/consultations)

Renseignements complémentaires

FRC: Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, Tél. 021 331 00 90

et Rebecca Eggenberger, resp. Alimentation, Tél. 021 331 00 90

SKS: Sara Stalder, Geschäftsleiterin, Tél. 078 710 27 13 et Josianne Walpen, Leiterin Ernährung, Tél. 079 731 41 24

ACSI: Evelyne Battaglia-Richi, Presidente ACSI, Tél. 079 651 03 67